

PROCES-VERBAL du CONSEIL du 12 SEPTEMBRE 2023

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER,
Mrs Sébastien BATAILLE, Roger EYMERI, Frédéric MAGNE.

Absents excusés :

Nelly BENEDICK, Christine LEGUET, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT-AVIT.

Pouvoirs :

Mme LEGUET donne son pouvoir à Mme DUVAL, Mr LAMOUREUX donne son pouvoir à Mme STELLJES.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Le précédent compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2023 précédemment envoyé aux élus est soumis à leur approbation.

Celui-ci ne faisant l'objet d'aucun commentaire, il est paraphé par tous les membres présents et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibération modificative virement de crédit du compte 2031 ajustement chapitre 041

Délibération sur le choix des artisans pour la restauration de l'église

Délibération pour la pose d'un poteau d'incendie dans le secteur Mondeau à définir avec la cartographie du SDEEG

Délibération sur l'installation d'une sécurité incendie à Micouveau sur une propriété privée,

Délibération pour le curage de fossés

Délibération pour la réfection du chemin de Lauquet

Délibération pour la réfection de routes communales

Délibération pour modification du tarif camping

Délibération concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants.

Délibération pour les frais de déplacement pour la formation à Guîtres

Organisation des bureaux de vote pour les 1er et 8 octobre.

-Délibération modificative virement de crédit au compte 2031 ajustement chapitre 041

En vue du passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2023, Mr le comptable du trésor informe les collectivités de nécessaires écritures comptables via des délibérations modificatives. Il s'agit notamment de basculer les dépenses réalisées au chapitre 042 en 041 comme les frais d'études 2031.

En préalable à cet ajustement, il convient d'agrémenter le compte 2031 afin de solder les honoraires du cabinet Nechtan, Cabinet d'études pour la CAE, à hauteur de 2 120 €.

L'assemblée vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération sur le choix des artisans pour la restauration de l'église

Le projet de rénovation de l'Eglise ayant fait l'objet d'un avis favorable auprès de nos partenaires financiers, il convient de valider l'intervention des artisans suivants :

- Ravalement de la façade/pourtour de l'Eglise : entreprise Pereira : 17 656.48 € TTC
- Travaux sur boiserie, plâtrerie et mobilier : Frouin : 1 440,00 €
- Ravalement façade principale et clocher : Maçonnerie générale : 10 764.49 € TTC
- 2 484.22 € TTC
- Travaux électriques : Lavandier EPC : 2 732.24 € TTC

Les élus votent POUR à l'unanimité des présents et des représentés

- Délibération pour la pose d'un poteau d'incendie dans le secteur Mondeau à définir avec la cartographie du SDEEG

Il convient de rappeler que la commune adhère au SDEEG.

Le renforcement de la protection incendie suppose que nous procédions aujourd'hui à deux opérations :

- Pour couvrir le quartier de Micouleau, une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé, appartenant à Mr BLANC, a été signée.
pour permettre l'utilisation de ce point d'eau, il est nécessaire de poser un système d'aspiration d'un montant de **4 401,70 € HT** .
- Pour le secteur de Mondeau, dépourvu de toute couverture incendie, il convient de procéder à la pose d'un poteau dont le coût est de **3 414,45 € HT**.

Vient s'ajouter à ces travaux, une maîtrise d'oeuvre représentant 6% de l'ensemble, soit un coût de 468,97 € HT

- L'ensemble de ces travaux s'élève donc à **8 285,12 € TTC**

Les élus votent POUR à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération pour le curage de fossés

Cette opération de nettoyage incombe à la Commune. Mme le Maire a soumis par mail plusieurs devis aux élus :

- Entreprise TPS : 11 583 € TTC
- Entreprise GEFVAD : 8 910 € TTC

Mr BATAILLE, 1^{er} adjoint, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal se prononce POUR le choix de GEFVAD à 7 voix.

- Délibération pour la réfection du chemin de Lauquet

Mme le Maire a transmis au préalable plusieurs devis :

- Entreprise GEFVAD : 4 455 € TTC
- Entreprise TPS : 5 791.50 € TTC.

Mr BATAILLE, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal se prononce POUR le choix de GEFVAD à 7 voix

- Délibération pour la réfection de routes communales

Face aux dégradations de la voirie, Mme le Maire invite les élus à opter pour l'intervention d'une des entreprises sélectionnées :

- TP Girondins : 20 016 € TTC
- FAYAT E.3.A : 20 523.82 € TTC.

Le Conseil Municipal se prononce POUR le choix de TP Girondins à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération pour modification du tarif camping

Le réajustement des tarifs du camping suppose la modification de la délibération en date du 14 septembre 2021. La modification ne concerne que les camping-cars :

Mme MOULINIER régisseuse du camping et Mr GROS régisseur adjoint, informés des tarifs qui se pratiquent dans la région, indiquent au Conseil qu'il ne convient pas de facturer de l'électricité pour les camping-cars qui ont leur propre production d'électricité, et que, dans les campings de la même catégorie, (camping non classé), le forfait journalier pour 4 personnes et non 2 (sans personne supplémentaire) est **de 13 € tout compris**.

Le reste de la tarification est inchangé.

Mme le Maire propose de nous aligner sur cette tarification.

Mme Moulinier, régisseur, ne participe pas au vote

Votes : 7 voix POUR la modification de la tarification.

- Délibération concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants

Par délibération en date du 11 avril 2023, la taxe d'habitation a été votée identique au taux de 2019, soit de 10,90 %. Il était alors prévu de revoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, avant le 1er octobre 2023.

Le vote porte sur le principe d'application de cette taxe.

Les principes d'application sont rappelés par Mme le Maire, le PLUI-H et la loi ALUR insistent sur l'occupation de ces logements vacants, pour susciter la réfection de ces logements.

Les élus votent POUR à l'unanimité des présents et représentés.

- Délibération frais de déplacement formation budget à Guîtres

Une note de frais à hauteur de 43,16 € a été envoyée aux élus. Celle-ci concerne les frais de trajet de la secrétaire lors de sa formation à la M57 à Guîtres.

Les élus votent POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Organisation des bureaux de vote pour les 1er et 8 octobre. (voir Tableau en annexe)

1^{er} octobre 2023
de 8 h. à 13 h.

Présidente : Viviane DUVAL	Colette STELLJES	Christine LEGUET	
----------------------------	------------------	------------------	--

de 13 h. à 18 h.

Président : Sébastien BATAILLE	Frédéric MAGNE	Geneviève MOULINIER	
--------------------------------	----------------	---------------------	--

8 octobre 2023
de 8 h. à 13 h.

Président : Sébastien BATAILLE	Colette STELLJES	Geneviève MOULINIER	
--------------------------------	------------------	---------------------	--

de 13 h. à 18 h.

Présidente : Viviane DUVAL	Christine LEGUET	Roger EYMERI	
----------------------------	------------------	--------------	--

La séance est levée à 21 h 35.